

Décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection partielle des représentants des personnels BIATSS et l'élection complète des usagers au sein du conseil de l'IUT de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et suivants, L719-1, L719-2 et D719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'IUT ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement partiel de la représentation des personnels et des usagers au sein du conseil de l'IUT de l'université de Bordeaux ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 13/02/2026 ;

Considérant les candidatures déposées ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des scrutins du 24 février 2026 organisés en vue du renouvellement partiel de la représentation des personnels du collège E et du renouvellement complet des usagers du collège F au sein du conseil de l'IUT de l'université de Bordeaux, sont déclarées recevables les candidatures ci-après :

1 Collège E – Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service (1 siège) :

<i>Ordre</i>	<i>Civilité</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>
1	Mme	BIANCHI	Nathalie

<i>Ordre</i>	<i>Civilité</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>
1	Mme	LOIACONO	Hélène

<i>Ordre</i>	<i>Civilité</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>
1	Mme	TELLIER épouse RATEAU	Charline

2 Collège F – usagers (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants) :

liste IUTogether			
<i>Ordre</i>	<i>Civilité</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>
1	M.	GRILLET	Mathéo
2	Mme	BERGALONNE	Aurore
3	M.	BROUSSE	Mathis
4	Mme	DESPLAT	Héloïse

5	M.	MARINHO	Joao – Baptiste
6	Mme	FONTENEAU	Sara
7	M.	BAFFERT - - GASTAUD	Valentin
8	Mme	EL HANINE	Lina
9	M.	SOURISSEAU	Lucas
10	Mme	BAUDOU	Mathilde

Article 2. Exécution

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 13 février 2026
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

